

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit

Type de produit : Mélange
Nom du produit : Duratherm XLT-50
Code du produit : Duratherm XLT-50
Groupe de produit : Fluide caloporteur

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange :

Fluide caloporteur

Utilisations déconseillées :

Aucune information disponible actuellement

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Duratherm
5268 Highway Avenue, Jacksonville, FL 32254
Téléphone : +1-905-984-6677
Adresse électronique de la personne appropriée : info@durathermfluids.com

1.4 Téléphone d'urgence

Numéro de téléphone de l'entreprise en cas d'urgence :

Téléphone : +1-905-984-6677

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Liquide combustible cat. 4 – H227, toxicité par aspiration cat. 1 (H304), irritation cutanée cat. 2, H315, sensibilisation cutanée cat. 1, H317 Tox. aq. chron. 1, H410

2.2 Éléments de l'étiquette

Étiquetage conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes des dangers : GHS07, GHS08, GHS09



Terme d'avertissement :

Attention

Déclarations de danger

H227 Liquide combustible
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée
H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déclarations de précautions

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer
P273 Éviter les rejets dans l'environnement
P280 Porter des gants de protection
P301/310/331 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. Ne pas faire vomir
P302/P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment avec de l'eau.



P332/P313

Si l'irritation persiste, consulter un médecin

P501

Éliminer les récipients et leur contenu selon la réglementation régionale, nationale et internationale.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de vPvB (substances très persistantes et très bioaccumulables) ou n'est pas inclus dans le point XIII du règlement (CE) 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de PBT (substances persistantes, bioaccumulables et toxiques) ou n'est pas inclus dans le point XIII du règlement (CE) 1907/2006.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substance

N'est pas applicable

3.2 Mélange

Caractéristiques chimiques :

Mélange

Classification selon le SGH :

GHS07, GHS08, GHS09

Composants dangereux :

Terpène CAS# : 5989-27-5

Nom du composant	Identification	Classification selon le SGH	%
Huiles de base hydrocarbonée	Numero CAS : 8042-47-5	Non classifiée	35-55%
Terpène	Numéro CAS : 5989-27-5	GHS07, GHS08, GHS09 Liquide combustible cat. 4 – H227 toxicité par aspiration cat. 1 (H304) irritation cutanée cat. 2, H315, sensibilisation cutanée cat. 1, H317 Eau Tox. aq. chron. 1, H410	35-55 %
Additifs	Secret professionnel	Non classifié	5-10 %

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Suivant Inhalation :

Donner de l'air frais à la personne et consulter un médecin selon les symptômes.

Suivant Contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements pollués et mouillés et laver la peau avec beaucoup d'eau savonneuse en cas d'irritation (réaction cutanée), consulter un médecin.

Suivant Contact avec les yeux :

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin si nécessaire.

Suivant Ingestion :

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Autoprotection du Premier Aider :

Lorsque les premiers soins suivent un protocole de secourisme standard.

4.2 Les symptômes et les effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes/blessures après inhalation

L'inhalation des vapeurs, brouillards ou émanations de la décomposition thermique du produit peut être nocive.

Symptômes/blessures après contact avec la peau

Ne présente généralement pas de risque en cas de contact bref ou occasionnel avec la peau. Mais une exposition prolongée ou répétée peut engendrer une dermatite.

Symptômes/blessures après contact avec les yeux

Ne présente généralement pas plus d'une sensation de brûlure ou de rougeur passagère en cas de contact accidentel avec les yeux.

Symptômes/blessures après ingestion

Ne présente généralement pas de danger en cas d'ingestion à faibles doses accidentelle, bien que des quantités plus importantes puissent engendrer des nausées et de la diarrhée.



4.3 Indication en cas de traitement médical immédiat et traitement spécial nécessaire

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau/mousse/CO2/extincteur à poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau en grand débit

5.2 Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les dangers

suivants peuvent se produire : Oxydes de carbone, gaz toxiques

5.3 Conseils pour les pompiers

En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas inhaler les émanations, utiliser une protection respiratoire munie d'une alimentation en air indépendante. Selon la taille de l'incendie et si nécessaire, utiliser un équipement de protection complet. Refroidir le récipient présentant un danger avec de l'eau. Éliminer l'eau d'extinction contaminée selon la réglementation officielle.

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions personnelles, équipement individuel et procédures d'urgence

6.1.1 Personnel non-urgence

Assurer un approvisionnement approprié d'air.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

6.1.2 Répondants aux urgences

Porter des lunettes de sécurité, des lunettes ou un écran facial

6.2 Précautions pour l'environnement

En cas de déversement, contenir le déversement et réparer les fuites dès que possible. Éviter que le fluide ne pénètre dans le système d'égouts. Si le fluide pénètre accidentellement dans le système d'égouts, prévenir les autorités.

6.3 Méthodes et matériaux de rétention et de nettoyage

6.3.1 **Pour le confinement:** Contenir le déversement par utilisation de la berme et bloquer le flux avec un matériau absorbant

6.3.2 **Pour nettoyer:** Absorber avec un matériau absorbant (par exemple agent de liaison universel, sable, terre de diatomées) et éliminer selon la section 13.

6.4 Référence aux autres sections

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation sans danger, voir la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle, voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précaution pour manipuler en toute sécurité

7.1.1 Mesures de protection

Mesures pour prévenir le feu: Assurer une bonne ventilation

Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières: N'est pas applicable

Mesures pour protéger l'environnement: Empêcher d'entrer dans les systèmes de drainage

Remarques sur les mesures d'hygiène générales sur le lieu de travail

Appliquer les mesures d'hygiène générales pour la manipulation des produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Garder éloigner des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Retirer tous les vêtements contaminés et les équipements de protection avant de pénétrer dans des lieux où des aliments sont consommés.

7.2 Conditions pour garantir la sécurité du stockage, dont toutes les incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage : Ne pas stocker dans les passages ou les puits d'escalier



Matériaux d'emballage :	Stocker le produit fermé et uniquement dans l'emballage d'origine. En toute circonstance, empêcher la pénétration dans le sol. Conserver dans un endroit bien ventilé. Entreposer dans un endroit sec. Boutique cool
Classe de stockage:	Stocker le produit fermé et seulement dans l'emballage d'origine Pas de données disponibles

7.3 Usage(s) final(aux) spécifique(s)

Aucune information disponible actuellement.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune information disponible actuellement

8.1.1 Limites d'exposition professionnelles: D-Limonene 20 ppm ACGIH; 50 ppm OSHA

8.2 Contrôles d'exposition

8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés:

Contenir avec un matériau absorbant l'huile (huile sèche). Retirer tous les matériaux absorbant l'huile et les éliminer conformément la législation en vigueur.

8.2.2 Équipement de protection individuelle :

8.2.2.1 Protection des yeux et du visage : Protection des yeux nécessaire lorsque le liquide peut être éclaboussé ou pulvérisé

8.2.2.2 Protection de la peau :

Protection des mains:

PVC, néoprène ou gants de nitrile

8.2.2.3 Protection respiratoire :

Normally none required in areas with adequate ventilation. In areas with poor ventilation; or in the case of likely misting use appropriate respiratory equipment

8.2.2.4 Dangers thermiques :

Aucun risque thermique

8.2.3 Contrôles de l'exposition environnementale :

Voir la section 6

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Renseignements concernant les propriétés physiques et chimiques de base

État physique :	Liquide
Couleur :	Jaune clair, transparent
Odeur :	caractéristiques
Seuil olfactif :	Non défini
Valeur pH :	Non défini
Point de fusion/congélation :	Non défini
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	Non défini
Point d'éclair ASTM D92 (COC):	>82 °C
Taux d'évaporation :	S.O.
Inflammabilité (solide, gaz)	S.O.
Limite inférieure d'explosivité :	Non défini
Limite supérieure d'explosivité :	Non défini
Densité à 20 °C:	0,85--0,87 g/ml
Densité apparente :	S.O.
Solubilité(s) :	Non défini
Solubilité dans l'eau :	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non défini
Température d'auto-inflammation :	Non défini
Température de décomposition :	Non défini
Viscosité :	1,5 cSt à 40 °C
Propriétés explosives	S.O.
Propriétés oxydantes :	Non défini

9.2 Autres renseignements

Miscibilité	Non défini
Liposolubilité /dégrippant	Non défini
Conductivité :	Non défini
Tension de surface :	Non défini
Teneur en solvants :	Non applicable

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :	Stable dans des conditions normales
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans des conditions normales
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Voir la section 2
10.4 Conditions à éviter :	Voir section 2
10.5 Matériaux incompatibles :	Voir aussi la section 7. Éviter tout contact avec des agents oxydants forts.
10.6 Produits de décomposition dangereux :	Voir aussi la section 5.2 Aucune décomposition si utilisée selon le mode d'emploi

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

11.1.1 Toxicité aiguë par voie orale :	D-Limonene: LD50 rat: 4,400 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation :	D-Limonene: LD50 rat: No available data
Toxicité cutanée aiguë :	D-Limonene: LD50 rabbit: > 5,000 mg/kg
11.1.2 Peau corrosion / irritation :	Non classé - Peu susceptible de nuire à la peau avec un contact rapide, un contact à long terme peut provoquer une dermatite
11.1.3 Dommage / irritation sérieux des yeux :	Le liquide dans les yeux peut être irritant, ce qui provoque des déchirures et des rougeurs
11.1.4 Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classé - Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
11.1.5 Mutagénicité des cellules germinales :	Non classé - Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
11.1.6 Cancérogénicité :	Non classé - Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
11.1.7 Toxicité pour la reproduction :	Non classé - Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
11.1.8 STOT exposition unique :	Peut ne pas nuire à la peau avec un contact bref
11.1.9 STOT exposition répétée :	Non classé - Le contact à long terme peut provoquer une dermatite
11.1.10 Risque d'aspiration :	Aspiration H Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétrer dans le danger aérien

Autre information : Aucune autre information disponible

SECTION 12 : Informations écologiques

DURATHERM XLT-50					
12.1 Toxicité/effet	Extrémité	Valeur	Unité	Organisme	Remarques
Toxicité pour les poissons :	CL50	0,1 – 1,0	mg/L	Truite	
Toxicité pour la daphnie :					Pas de données disponibles.
Toxicité pour les algues :					Pas de données disponibles.
12.2 Persistance et dégradabilité					Pas de données disponibles.
12.3 Potentiel bioaccumulatif :					Pas de données disponibles.



12.4 Mobilité dans la terre :					Pas de données disponibles.
12.5 Résultats des évaluations PBT et Évaluation vPvB :					Pas de données disponibles.
12.6 Autres effets négatifs :					Pas de données disponibles.
12.7 Information additionnelle :					Aucune information supplémentaire

SECTION 13 : Informations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Produit / Emballage

Les toiles polluées, le papier ou d'autres matières organiques imprégnées représentent un risque d'incendie et devraient être contrôlées, collectées et.

Codes de déchets / désignations de déchets selon LoW:

Ce matériel, tel qu'il est fourni, n'est pas un déchet dangereux conformément à la réglementation fédérale (40 CFR 261). Ce matériau pourrait devenir un déchet dangereux si il est mélangé avec ou s'il entre en contact avec un déchet dangereux, si des additifs chimiques sont fabriqués sur ce matériau ou si le matériau est traité ou autrement altéré. Consultez 40 CFR 261 pour déterminer si le matériau modifié est un déchet dangereux. Consultez les réglementations locales, régionales ou locales appropriées pour des exigences supplémentaires.

13.1.2 Informations utiles pour le traitement des déchets

Respecter la réglementation locale et nationale.

Les générateurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique éliminé est classé comme un déchet dangereux. Les lignes directrices de l'EPA des États-Unis pour la détermination de la classification sont énumérées dans 40 CFR Parts 261.3. De plus, les générateurs de déchets doivent consulter les réglementations locales et locales en matière de déchets dangereux afin d'assurer une classification complète et précise.

13.1.3 Élimination des eaux usées - informations pertinentes: Voir la section 6.2

13.1.4 Autres recommandations d'élimination :

Pour les matériaux d'emballage contaminés

Faites attention aux règlements officiels locaux et nationaux

Videz complètement le contenant.

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Éliminer les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés de la même manière que la substance.

Ne pas perforer, couper ou souder un récipient non nettoyé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro UN

DOT/ADR/RID/AND(R)/IATA/ICAO:

UN2319 (primaire), UN1169 (suppléant), UN1993

14.2 Nom d'expédition ONU :

DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA :

Hydrocarbures terpéniques, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA :

4 – liquide combustible, signe conventionnel poisson et arbres

14.4 Groupe d'emballage

DOT, ADR, IMDG, IATA :

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin :

Oui

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs :

Numéro EMS : F-E, S-E

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL et au Code IBC

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, santé et environnement

Dangers SARA

Dangers non SARA

TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques):

Terpene – CAS# 5989-27-5



Proposition 65

Toutes les substances chimiques dans ce mélange sont incluses ou sont exemptées de l'inscription sur l'inventaire TSCA des substances chimiques

Sur la base des informations disponibles, ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction à des niveaux qui seraient soumis à la Proposition 65

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pays	Nom / Abréviation de l'Inventaire	Statut
Australie	Australie Inventaire des substances chimiques (AICS)	Tous les composants sont en conformité avec les exigences de notification chimique en Australie
Canada	Liste canadienne intérieure des substances (LIS/LES)	Tous les composants sont en conformité avec l'EPA canadienne et sont sur la LIS
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Tous les composants de ce mélange sont répertoriés sur l'IECS
UE	REACH	Informations de conformité avec Reach disponibles sur demande. Contactez info@durathermfluids.com
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Tous les composants de ce mélange sont en conformité avec les exigences de notification chimique au Japon
Corée	Liste des produits existants (ECL)	Tous les composants de ce mélange sont en conformité avec les exigences de notification chimique en République de Corée
Nouvelle-Zélande	Inventaire des substances chimiques de Nouvelle-Zélande (NZIoC)	Tous les composants de ce mélange sont en conformité avec les exigences de notification chimique en Nouvelle-Zélande
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Tous les composants de ce mélange sont en conformité avec les exigences de notification chimique aux Philippines
Taiwan	Loi de contrôle des substances chimiques toxiques (TCSCA)	Tous les composants de ce mélange sont en conformité avec les exigences de notification chimique à Taiwan
États-Unis	Toxic Substances Control Act (TCSA)	Voir l'article 15.1

SECTION 16 : Autres informations

Révisé le: 05/10/2017

Toutes les abréviations et tous les acronymes utilisés dans ce document.

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
AEPC	Agence européenne des produits chimiques
BDO	Demande biochimique en oxygène
CA	Catégories d'article
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Communauté européenne
CEC	Conseil européen de coordination pour le développement des essais de performance des combustibles, lubrifiants et autres fluides utilisés dans les transports
CEE	Communauté économique européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CL50	Concentration létale médiane
CLP	Classification, étiquetage et emballage (Règlement (CE) no 1272/2008) sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges)
COV	Composé organique volatil
CTFA	Cosmetic, Toiletry, and Fragrance Association
DCO	Demande chimique en oxygène
DL50	Dose létale médiane
EEE	Espace économique européen
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées



EPA	Agence américaine de la protection de l'environnement (États-Unis d'Amérique)
ERC	Catégories de rejet dans l'environnement
ES	Scénarios d'exposition
ETA	Estimations de la toxicité aiguë selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
etc.	et cetera
Fax	N° de télécopieur
GRV	Grand récipient pour vrac
IATA	Association du transport aérien international
n.d.	non disponible
N° d'article	Numéro d'article
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la Santé
par ex.	par exemple (abréviation du latin « exempli gratia »)
PBT	substances chimiques persistantes, bio-accumulables et toxiques
p.f.	poids frais
ppm	parties par million
PROC	Catégorie de processus
PTFE	Polytétrafluoroéthylène
REACH	Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (Règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
S.O.	sans objet
SVHC	Substance extrêmement préoccupante
Tél.	Téléphone
UE	Union européenne
UN RTDG	Recommandations des Nations unies relatives au transport des marchandises dangereuses
vPvB	Substances très persistantes à fort potentiel de bio-accumulation

Les déclarations faites ici doivent décrire le produit concernant les précautions de sécurité nécessaires. Elles ne sont pas destinées à garantir les caractéristiques précises, mais elles sont basées sur les connaissances actuelles et à jour. Aucune responsabilité.

Ces déclarations ont été effectuées par :

Duratherm

5268 Highway Avenue, Jacksonville, FL 32254

Téléphone : +1-905-984-6677

Adresse électronique de la personne appropriée : info@durathermfluids.com